

Christian TAXIL
Conseiller municipal
79 rue Vieille Saint-Martin
95800 COURDIMANCHE

Courdimanche, le **10 MARS 2009**

Le Maire

Ref: 09.547/03

Cabinet du Maire
Dossier suivi par Gilles Lecuir
Votre tribune au nom du groupe « Union pour Courdimanche »
Réf. : EJ/GL-2009-02

Monsieur le président du groupe « Union pour Courdimanche » au Conseil municipal de Courdimanche,

Vous m'avez fait parvenir un texte pour parution dans le magazine municipal au titre de l'article 18 de notre règlement intérieur.

La fin de ce texte est constituée d'un renvoi vers un site internet.

J'ai le regret de vous informer que je ne suis pas en mesure de publier ce renvoi dans le magazine municipal. En effet, comme je vous l'ai signalé à plusieurs reprises, le site internet en question comporte des contenus susceptibles d'être considérés comme enfreignant la loi, notamment en termes de diffamation, de diffusion de fausses nouvelles et de non respect du droit de la propriété intellectuelle.

En ma qualité de directrice de la publication, je ne peux donc pas orienter les lecteurs vers ce site.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller municipal, l'expression de mes salutations distinguées.

Elvira JAOUËN

Maire

